



RAPPORT ANNUEL 2022 N°32

Contacts associatifs

Siège social : 321 Chemin de Barouna, 31840 AUSSONNE

<http://www.aussonneadea.org>

Email : contact@aussonneadea.org

Tél: 06 11 70 19 48 ou 06 08 40 96 21

Sommaire

1-Nuisances aériennes/ 2-Prolongement RM 902 / 3- MEETT / 4- Pistes cyclables et chemins de randonnées / 5-Santé environnement / 6- Qualité / 7- Patrimoine / 8-Participation au forum des associations /9- Participation à la journée mondiale de l'environnement / 10-Protection de la faune et de la flore sauvages / 11-Moustique tigre / 12- Newsletter et réponses aux demandes de la population / 13- Communication
/// Bulletin adhésion 2023 ///

Le mot du président:

Bonjour à tous,

Tout d'abord voici des nouvelles concernant le fonctionnement d'Aussonne Environnement :

Nouvelle organisation de l'association :

-L'AG du 10 Juin a élu les membres suivants au Conseil Administration (CA):

Patrice Cariven, Alain Garcia, Valérie Larripa, Christian Masson, Guy Serres et Claudette Wawrzyniak.

-Le 22 juin le CA a élu son bureau,comme suit:

- Président : Patrice Cariven
- Vice-président : Alain Garcia
- Trésorière : Claudette Wawrzyniak
- Secrétaire : Valérie Larripa

Statuts :

Le CA a préparé leur mise à jour qui sera présentée pour adoption lors de la prochaine Assemblée générale. (A la suite de quoi les nouveaux statuts seront envoyés à la préfecture).

Je tiens, par ailleurs, à remercier officiellement Christian Masson qui a assuré, pendant 20 ans, la fonction de président avec une compréhension et une disponibilité sans faille. Aussi, et en application de l'article 8.3 des nouveaux statuts, je suis heureux de soutenir la proposition du CA de nomination de Mr Christian Masson comme président d'honneur de notre Association .

A noter que le bureau a ajouté dans les statuts une nouvelle fonction d'animateur « qualité » qu'assurera Christian Masson, en sus de la commission Patrimoine.

Une très bonne nouvelle : Le nombre d'adhérents a crû sensiblement, en passant à **83 en début décembre, (contre 45 dans les années « COVID »)** ce qui témoigne de la vitalité et de l'intérêt portée à notre association.

Cependant, comme vous le verrez à la fin de ce bulletin, nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés acceptant de donner quelques heures dans le mois au développement de nos activités. Espérons que 2023 nous les apportera !

J'en profite pour vous souhaiter à tous, ainsi qu'à vos chers, une excellente année 2023

Maintenant bonne lecture !

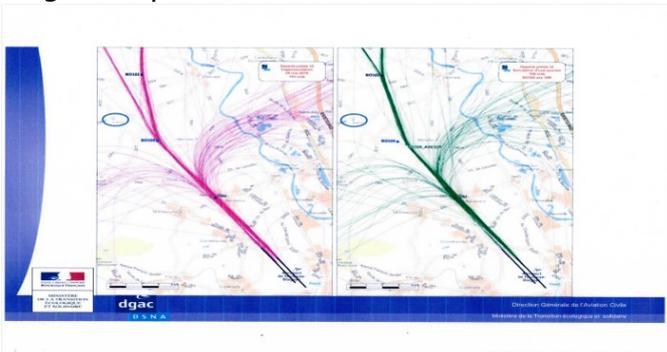
Le Président, Patrice Cariven

1- NUISANCES AÉRIENNES



Nuisances des avions au décollage vers le Nord :

Rappel: L'expérimentation de nouvelles trajectoires au décollage vers le Nord s'est poursuivie en 2021. Une modification a été apportée au début de 2021 comme le montrent les images ci-après (la modifiée est à droite).



La commune de Merville voit une diminution marquée en nombre d'habitations survolées alors que celle Daux est marginalement touchée, ainsi que Larra (toutefois survolées à des hauteurs plus importantes). Dans l'état actuel Aussonne sera bénéficiaire essentiellement de l'application de la procédure NADP1, assurant un survol plus haut du bourg pour les directions illustrées.

Du fait d'un niveau d'information préalable jugé insuffisant sur les bénéfices attendus et un désaccord entre Daux et Merville sur le point virtuel BO320 la Commission Consultative de l'environnement de l'aéroport, réunie le 20 Octobre 2021, a majoritairement désapprouvé cette évolution.

L'expérimentation se poursuit en attendant d'autres décisions dans le cadre de travaux plus vastes entrepris. Il s'agit de la mise en place du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport pour la période 2018-2023, comportant 3 piliers d'actions :

1) la réduction à la source des nuisances sonores ;

2) l'aménagement et la gestion du territoire ;
3) les procédures opérationnelles de réduction du bruit.

Les associations de riverains, dont la nôtre, ont contribué à l'élaboration de propositions. Cependant toutes n'ont pas été retenues et certaines sont différées. Par exemple la généralisation de la procédure NADP1 pourtant supportée par toutes les associations concernées ou encore l'obligation pour les gros avions de décoller pendant toute la journée aux seuils des pistes pour laquelle seulement une extension pendant la nuit sera étudiée. Enfin un gros débat a eu lieu sur la demande d'étude de suppression des vols de nuit (surtout les commerciaux) à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres aéroports français. Commentaires : Les résultats des mesures finalement retenues seront présentés par les autorités en regard des objectifs fixés et alors nous verrons si cette étude de suppression des vols de nuit (23h30-6h00) pourra être relancée. Par ailleurs Aussonne Environnement réprovoque les votes de certains représentants d'assemblées élues, influencés par des pseudo considérations économiques qui ne protègent pas suffisamment la santé des riverains de l'aéroport.

Nouveautés 2022 : L'expérimentation des nouvelles trajectoires se poursuivra au moins jusqu'en février 2023.

Une lettre a été envoyée au nouveau secrétaire général de la préfecture, avec copie à l'ACNUSA, et à la mairie d'Aussonne. Son objet est la demande de prise en compte réelle de propositions de diminution de l'empreinte sonore des décollages en direction du nord (QFU32). Nous attendons la réponse effective à cette lettre. Nous continuons à participer aux réunions consultatives en rappelant le niveau de gêne ressenti à Aussonne.

Notre souci essentiel est celui de l'augmentation du nombre de vols quotidiens dont les effets sont masqués par le calcul standard en Lden du niveau intégré du bruit, mesuré en dBA, ne représentant pas réellement la gêne subie. En effet la répétition des passages d'avion peut être occultée par une baisse des niveaux unitaires émis par les avions plus modernes, alors que cette répétition est gênante. Nous continuerons à travailler dans la direction de la

diminution du nombre de vols la nuit qui sont les plus gênants.

Enfin nous lancerons en 2023 une étude comparative des émissions sonores des avions utilisant ou pas la procédure NADP1 au décollage.

Isolation acoustique des logements anciens :

Rappel: Absence d'isolation phonique d'une catégorie de logements construits dans le Plan d'exposition au bruit (PEB) établi sur Aussonne. Les logements concernés sont des bâtiments d'habitation individuelle (maisons, villas, pavillons) construits après la date d'approbation du 1er PEB de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, le 05 décembre 1974.

Ces logements ont été construits au cours de la deuxième moitié des années 1970, conformément à l'article L147-5 du code de l'urbanisme. À cette époque, l'isolation phonique des bâtiments était couramment inexistante en raison d'une technologie des matériaux peu élaborée dans ce domaine.

Néanmoins, l'obligation d'insonoriser les logements à construire dans le PEB des grands aéroports émanait de la circulaire ministérielle du 30 juillet 1973, le seul texte juridique existant sur l'insonorisation des logements. Il était exigé aux constructeurs de mener à bien une atténuation de la gêne sonore de 30 dB (A) dans les maisons individuelles, laquelle n'a pu être atteinte au vu de la faible performance des matériaux dont disposaient les entrepreneurs du bâtiment. À ce défaut d'isolation phonique, s'était superposé un fait particulièrement pénalisant pour les riverains, constaté et dénoncé par Aussonne Environnement : c'était l'annulation de la circulaire ministérielle par le Conseil d'État, 14 mois après son entrée en vigueur, au motif qu'elle n'avait pas été contresignée par le ministre de l'Équipement en place. Ceci créa une zone grise du droit jusqu'en 1978 durant laquelle les logements construits en zone C du PEB ont échappé à toute réglementation relative à l'isolation phonique.

L'association défend depuis plusieurs années ces riverains de l'aéroport laissés pour compte par

les pouvoirs publics. Ses membres adressent de nombreuses revendications aux élus locaux et rencontrent aussi les autorités administratives et politiques concernées pour que les propriétaires lésés (une cinquantaine dans la commune d'Aussonne) soient enfin considérés et obtiennent l'aide financière légitime à l'insonorisation de leur logement.

Nouveautés 2022 : À ce jour, une demande est en attente de réponse au ministère des Transports.

2- PROLONGEMENT DE LA RM 902 (Route Métropolitaine 902 Ex RD902)

Rappel du tracé possible sur notre commune:



ADEA confirme sa proposition de scinder les travaux en deux parties essentielles : la première, de loin la moins onéreuse, (60 MEuros environ) consistant à réaliser le raccordement de la RM 902 au premier rond-point de la route de Grenade, se raccordant sur la route menant à Merville. Ainsi serait créée une vraie pénétrante évitant les bouchons de l'entrée de Seilh et le passage en exutoire de voies dans Aussonne non calibrées pour la circulation correspondante.

Nouveautés 2022 : Pas de nouvelles reçues à ce sujet.

3- MEETT

Nouveauté 2022 : Nous avons noté avec satisfaction la mise en place, pour certaines manifestations, de rubans bloquant les bas-côtés empêchant le stationnement de voitures le long de la voie de grande circulation. Il semblerait que cette précaution ne soit pas toujours prise. **Il est demandé aux autorités de veiller à ce que cette précaution soit toujours prise !**

4- PISTES CYCLABLES ET CHEMINS de RANDONNÉES

Pistes cyclables



Rappel : Notre Association milite pour l'extension de pistes protégées pour les cyclistes depuis plusieurs années, en particulier pour la réalisation en priorité de la jonction radiale entre le centre de la commune et le terminus du tram pour encourager les cyclistes, et surtout les plus jeunes, à utiliser les moyens de déplacements doux vers Blagnac et Toulouse.

Nouveauté 2022 : Nous avons été invités à une réunion tenue le mercredi 16 novembre 22 à Blagnac sur le projet REV (Réseau Express Vélo) de TM. Aussonne Environnement a participé à une réunion préalable présidée par Mr JP Bernès et nous avons contribué à la prise de position correspondante d'Aussonne..

Par ailleurs, la liaison Aussonne-Cornebarrieu, doit voir ses travaux s'étaler de Mars à décembre 2023. (enfin !).

Chemins de randonnées

Rappel: Créée en 2000, la Commission "Chemins de promenades et Randonnées" répond à une demande de riverains souhaitant un développement de cheminements piétonniers sur la commune d'Aussonne.

Objectifs

- Offrir un vaste itinéraire de promenades et de détente aux habitants par un développement et une mise en continuité des réseaux piétonniers du secteur nord-ouest de l'agglomération toulousaine propre à satisfaire, adeptes du jogging, bons marcheurs ou simples promeneurs. Celui-ci devra s'intégrer dans la trame verte et bleue de Blagnac-Constellation. Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Cornebarrieu, Mondonville et Seilh.

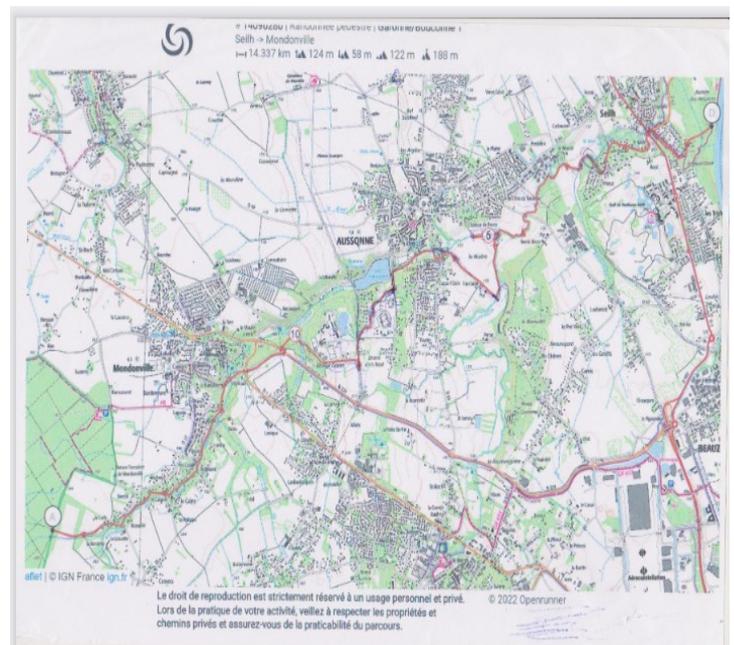
- Rétablir l'accès aux berges de l'Aussonnelle du Gajea et du Panariol.

- Valoriser le patrimoine paysager en favorisant la découverte des sites naturels et des témoins architecturaux historiques : anciennes bâtisses, maisons de caractère, pigeonniers...etc.

- Renforcer les échanges et la communication entre les habitants des communes de Blagnac Constellation (et de la communauté urbaine du Grand Toulouse) par des liaisons et espaces communs de promenade. - Revitaliser les commerces des noyaux villageois en proposant des facilités d'accès pour les habitants éloignés du bourg. - Retrouver une identité communale et intercommunale par un ancrage référencé à son lieu de vie au travers de la découverte de la nature environnante.

-Contribuer à la valorisation de l'image environnementale du site Aéro Constellation.

Nouveauté 2022: Où en est-on ? Le projet à l'origine local à la commune d'Aussonne (voir ci-dessous) est devenu un projet intercommunal en joignant ce qui existe déjà côté Seilh-Gagnac et côté Mondonville.



Le conseil départemental étant intéressé par cette démarche, c'est devenu un axe structurant qui ouvre droit à des aides et subventions. Une proposition de tracé (ci-dessous) a été élaborée par les marcheurs aussonnais en collaboration avec la mairie.

Mme Aurore Boulidoire du Conseil Départemental 31 a été désignée pour accompagner la commune au point de vue administratif et technique et au final valider le projet.

Ce projet est rebaptisé "LIAISON GARONNE - BOUCONNE PAR AUSSONNE"

Une fois le projet validé des boucles locales seront proposées en accord avec Mme Boulidoire. Des réunions périodiques sont tenues. Aussonne Environnement est présente. Les personnes intéressées sont invitées à contacter notre association.

5- SANTÉ ENVIRONNEMENT

Zone à Faible Émission mobilité (ZFEm)

Rappel : Aussonne Environnement a suivi avec attention l'application de cette instruction européenne, appliquée aux agglomérations de plus de 150.000 habitants. Notre association a signalé très tôt, en 2021, l'excès de restrictions de son application par Toulouse-Métropole, alors qu'une certaine flexibilité est possible. Mais les remarques n'ont pas été prises en compte par son président, pénalisant les moins nantis et les habitants des agglomérations périphériques. En particulier l'inclusion du périphérique intérieur dans la ZFEm, avec décharge des plus gros pollueurs sur le boulevard du général Eisenhower apparaît comme une ineptie. Les aides au changement de véhicules paraissent dérisoires et les efforts sur les transports en commun sont insuffisants pour notre type de commune.

L'image ci-après rappelle les étapes d'introduction des restrictions de la circulation en fonction des Crit'airs des véhicules:

Nouveauté 2022 : (Extrait de « La Dépêche.fr du 1^{er} dec 22)

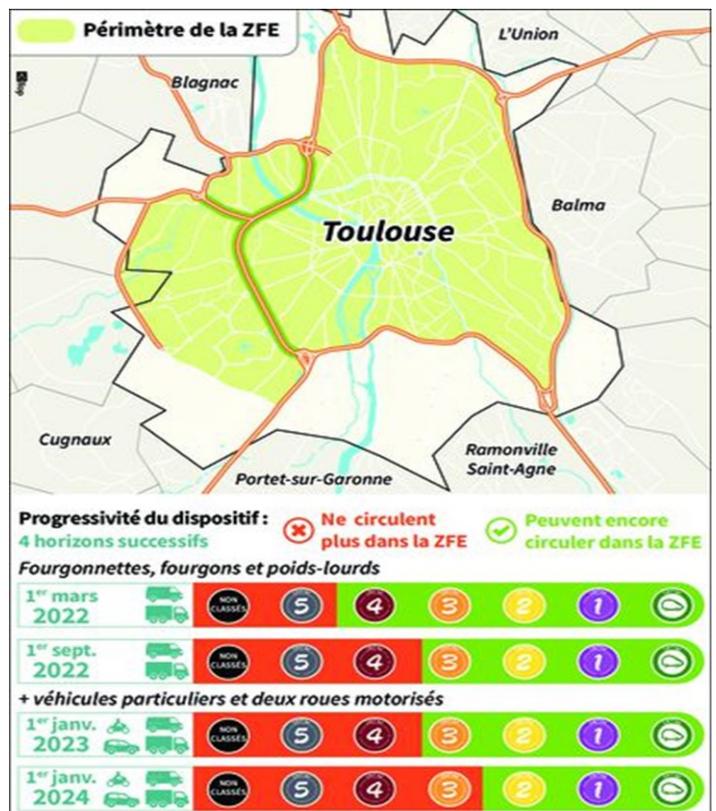
Toulouse Métropole a annoncé que les propriétaires de véhicules particuliers, camionnettes et motos classés Crit'Air 4 ou 5 ou non classés, pourront quand même circuler dans la Zone à faibles émissions (ZFE), à hauteur de 52 jours par an.

C'était une demande de nombreux « petits rouleurs » de Toulouse, et de l'Interclub ZFE, rassemblant les Motards en colère et des associations d'automobilistes, rejoints par l'Automobile club du Midi, depuis un an.

Dérogation à imprimer et présenter en cas de contrôle :

Les voitures, motos et camionnettes affichant une vignette Crit'Air 4, 5 ou sans vignette, pourront faire une demande de dérogation, par internet, pour circuler dans le périmètre de la ZFE. Ils devront faire cette demande à chaque sortie, à partir du premier trimestre 2023, et présenter leur dérogation en cas de contrôle, comme les attestations Covid lors des confinements.

Il reste à vérifier ce qui sera accordé aux véhicules de Crit'air 3, moins polluants, à partir du 1^{er} Janvier 2024.



Epannage de pesticides près des lieux de vie



Rappel : L'Etat a statué sur les distances minimales à respecter entre les zones de traitement par produits phytosanitaires et les zones d'habitation par l'Arrêté du 29 décembre 2019. Les distances minimales entre les zones d'épandages et les habitations à partir du 1er janvier 2020 sont les suivantes :

-Pour les produits les plus dangereux : 20 m de distance incompressible

-Pour les autres produits phytopharmaceutiques: 10 m pour l'arboriculture, la viticulture, et arbres et arbustes de plus de 60 cm de hauteur et 5 m pour les autres cultures.

Ces distances pourront le cas échéant être adaptées à l'avenir, après expertise de l'Anses :

<https://www.notre-planete.info/actualites/4534-epandage-pesticides-riverainsmaisons>

Remarque : Le ministère de la transition écologique et solidaire - Licence : DR En France, l'arrêté du 27 juin 2011, interdit l'utilisation des produits dangereux pour la santé dans les lieux habituellement fréquentés par les enfants (école, crèche, halte-garderie et centre de loisirs, aire de jeux destinée aux enfants) et à proximité des bâtiments d'accueil des personnes âgées, malades ou handicapées.

Quant à l'association, elle essaye de parvenir à un accord avec les agriculteurs pour que les riverains soient prévenus avant les pulvérisations.

Corrélativement nous avons noté que les pollinisateurs du type abeilles ont complètement disparu dans certains quartiers d'Aussonne. Nous comptons lancer une enquête sur le sujet en 2022.

Nouveauté 2022 : Pas de nouvelle de la Municipalité côté périodes d'épandage qui devait nous aider. Par contre il apparaît que

certaines parcelles, proches des habitations, fassent l'objet de précautions particulières.

Faute de moyens humains pas d'enquête menée sur la disparition des pollinisateurs. Des témoignages sont sollicités de la part de nos adhérents.

6- QUALITE

Nouveauté 2022 : Création d'une fonction : animateur qualité. L'animateur a réalisé les descriptions de fonction des responsables de l'association et assure le processus d'amélioration continue : enregistrement des problèmes, recherche des causes et des actions correctives et leur suivi. Ce processus est en cours.

Bien sûr, il réalisera d'autres actions, actions qui sont indiquées dans sa fiche de fonction.

7- PATRIMOINE

Nouveautés 2022 : Une liste du patrimoine d'Aussonne a été réalisée et est disponible sur notre site internet : www.aussonneadea.org Cette liste sera complétée prochainement par les photos correspondantes.

Nous préparons pour le printemps un circuit de promenade (de préférence, en vélo) qui permettra de passer devant les sites indiqués dans cette liste.

Nous prendrons contact avec les propriétaires des monuments pour voir ceux qui seraient intéressés pour faire visiter leurs châteaux dans le cadre de la journée du patrimoine que nous nous proposons d'animer en liaison avec la mairie.

Nous souhaitons faire une investigation concernant des mystères d'Aussonne non élucidés à ce jour (Exemples : souterrain reliant le château de Périac à l'école de l'annonciation à Seilh. Où se trouvait le château de Laubarède, ... ?)

De plus, nous avons reçu un document qui décrit le compromis réalisé le 13 juin 1492 devant notaire concernant les attributions des territoires des juridictions d'Aussonne et de Cornebarrieu. Il est dit en particulier que les consuls et habitants doivent paix et amitiés et qu'il y aura des bornes pour signaler certaines limites de ces juridictions. Ce document a été mis sur notre site.

8- FORUM DES ASSOCIATIONS

Comme chaque année, nous avons participé au forum des associations qui a eu lieu le samedi 3 septembre 2022 de 9h à 12h à l'espace des fêtes en plein air. Nous avons noté une très nette augmentation de la fréquentation de notre stand. Les sujets d'environnement ont amené de nombreuses discussions avec des adhésions effectuées sur place.

Nous nous réjouissons de ces manifestations d'intérêt et nous avons encouragé à participer à nos activités sur tous les sujets, non seulement le bruit des avions mais également sur les déplacements, dont le prolongement de la RM902 et les pistes cyclables (le chemin de l' Enseigne présente actuellement des risques pour les cyclistes qui l'empruntent).



9- JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT du 17 SEPTEMBRE

Bonne participation constatée : la quantité des déchets collectés le long des voiries en témoigne.



10- PROTECTION ET INVENTAIRE DE LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES

Rappel : Ce sujet a fait l'objet d'un article « serpents vus à Aussonne » sur notre site: www.aussonneadea.org

Important : Si les serpents vous effraient, **ne les tuez pas** et contactez plutôt le pôle « Médiation faune sauvage » de l'association Nature En Occitanie, 18 rue de Tivoli 31000 Toulouse 07 81 31 96 70 ou www.mediationfaune@natureo.org



Petite couleuvre utile et inoffensive vue dans un jardin à Aussonne le 01/11/2020.

Biodiversité Inventaire Faune et Flore : La Base de données Faune et Flore (Ex BazNat de Nature Midi-Pyrénées) GeoNature est un outil intéressant qui contribue grandement à un meilleur inventaire et suivi de la faune et la flore. Un membre de l'association ayant reçu la formation préconisée se propose de saisir les infos que nous pourrions lui transmettre au cours de nos promenades. Il faut juste prendre des photos, et mentionner le lieu et la date. (Secteur Occitanie). Nous attendons vos participations.

Patrimoine Arbres répertoriés sur la commune



L'association répertorie des arbres pour mieux aider à les protéger.

Veuillez nous signaler ceux qui vous paraissent remarquables.

11- MOUSTIQUE TIGRE

Rappel



Le moustique tigre est bien présent sur la commune, ce qui entraîne l'impossibilité de manger dehors et des démangeaisons quand ils piquent. Rappelons que ce moustique est le vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et le zika. Il est de petite taille (environ 5mm). Voir le site www.aussonneadea.org

12- RÉPONSES AUX DEMANDES

L'association s'est attachée, cette année encore, à répondre au mieux et bénévolement aux demandes qui lui sont parvenues. Bien entendu, c'est toujours mieux quand les personnes concernées nous rejoignent pour réfléchir à la possibilité d'une construction de projet à mettre en place.

13- COMMUNICATION

-Nous sommes toujours à la recherche d'une bonne volonté pour nous aider à communiquer via les réseaux Facebook et Instagram.

-Suite au départ pour maladie d'Yves Durand nous ne pourrions plus assurer suffisamment les actions relatives aux effets électromagnétiques. Aussi recherchons-nous une bonne volonté acceptant de s'occuper de ce sujet.

Nous vous invitons à vous mobiliser avec nous. Toutes les manières de soutenir l'association sont importantes. C'est pourquoi vous pouvez :

- vous engager en tant que bénévole et donner de votre temps,
- adhérer à l'association,
- faire connaître l'association à vos proches et à vos réseaux, en les sensibilisant sur nos missions.

Rappel : Adresse de notre site : www.aussonneadea.org

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à (ré) adhérer pour l'année 2023. Nous vous remercions pour ce soutien qui nous permet de poursuivre nos actions en toute indépendance.

Plus les adhérents seront nombreux, plus nous serons écoutés et nous pourrions faire aboutir les réclamations qui nous parviennent.



Aussonne Environnement



Bulletin d'adhésion 2023 AUSSONNE ENVIRONNEMENT (ADEA)

Un adhérent: 10€ un couple d'adhérents: 12€ autre:

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Association Loi 1901

Adresse :

www.aussonneadea.org

Email :Téléphone :

Email : contact@aussonneadea.org

Date : Signature :

A remettre à un correspondant AUSSONNE ENVIRONNEMENT

ou à envoyer à l'adresse suivante: Aussonne Environnement, 321, chemin de Barouna, 31840 AUSSONNE en joignant, de préférence, votre chèque libellé à l'ordre de: AUSSONNE ENVIRONNEMENT

Alternativement-effectuer un virement bancaire au numéro IBAN FR76 1310 6005 0030 0038 6466 531 : en indiquant la référence du virement : NOM Prénom ADH 2023 ADEA

-avec confirmation par mail avec les informations indiquées ci-dessus à contact@aussonneadea.org